



Projet SALF

Rapport Annuel 2014

Sommaire

Table des matières

1. Introduction	2
2. Résultats	2
2.1 Investigations	2
2.2 Opérations	3
2.3 Juridique	6
2.4 Formation	8
2.5 Médias	10
3. Relations extérieures	11
4. Construction pour la réhabilitation des perroquets	11
5. Conclusion	11

1. Introduction

Le projet SALF (Sénégal-Application de la Loi Faunique) a été initié au Sénégal par WARA avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en octobre 2013. SALF suit le modèle développé par LAGA (www.laga-enforcement.org) et est le 6^{ème} projet du réseau EAGLE. Après le GALF en Guinée, le SALF est donc le second projet piloté par WARA. L'année 2014 a été consacrée à la mise en place de la collaboration avec le Ministère de l'Environnement, le Ministère de la Justice et du Ministère de l'Intérieur (Division des Investigations Criminelles).

2. Résultats

2.1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées en 2014	34
Investigation ayant abouti à une opération en 2014	2
Nombre de trafiquants identifiés en 2014	38

Des missions d'investigation ont été réalisées sur le trafic d'ivoire, de peaux, d'ailerons de requin et d'animaux vivants (oiseaux). **34** trafiquants de grandes et moyennes envergures ont été identifiés depuis octobre 2013.

1 enquêteur sénégalais est recruté depuis mai 2014 après avoir effectué 6 mois de test et d'autres sont en test. Le recrutement d'enquêteurs continu. Les enquêtes sont menées tous les jours, principalement à Dakar mais également à l'intérieur du pays selon les opportunités.

38 enquêtes ont été menées dans **4** régions différentes (Dakar, St Louis, Saly, Touba, Kaolack, Thiès, Kayar) sur des trafiquants de nationalité sénégalaises, vietnamiennes, nigériennes, guinéennes, ivoiriennes et gabonaises, ghanéens et coréens.

Une enquête spéciale a permis d'identifier la présence de certains chefs du plus important syndicat de l'ivoire de la Guinée Conakry qui semblent faire de la contrebande en grande quantité et de façon régulière et internationale depuis le Sénégal. De nombreux trafiquants de perroquets ont été identifiés et indique que le Sénégal reste un point chaud du trafic de perroquets africains.



2.2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations en 2014	3
Nombre de trafiquants arrêtés en 2014	7
Nombre de trafiquants en fuite	0

7 trafiquants ont été arrêtés en 2014 dont 2 trafiquants d'ivoire et 5 trafiquants de peaux grâce à l'organisation de 3 opérations. Les opérations sont réalisées sous couvert du Parquet et sur le terrain en équipe conjointe comprenant le SALF, l'unité d'élite de la police sénégalaise nommé « Division des Investigations Criminelles » et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, plus précisément le point focal CITES.

- **En mai 2014**, la première opération ayant permis l'arrestation de 2 trafiquants a été organisée à Dakar. Une première dans le pays et un premier cas d'application de la loi faunique à leur encontre. Un ivoirien et un sénégalais ont été arrêtés en possession de **332** objets en ivoire ce qui représente une valeur approximative de 6 millions de CFA (soit 10.446 \$).





- **En octobre 2014**, a eu lieu 2 opérations où 5 trafiquants, dont 3 dealers majeur, Yankhouba Cissé, Zacharie Kallamou et Eliasse Cissé tous 3 nigériens ont été arrêtés et 2635 peaux et autres parties d'espèces partiellement et/ou intégralement protégées ont été saisies, dont 3 têtes de lions, 2 peaux de lions et d'autres parties provenant aussi de lions ; 48 canines de panthères (soit 12 panthères) et diverses espèces tel que python, crocodiles, servals, hyènes, tortues, babouins, diverses antilopes, chacals etc...

Cette opération a mis en évidence l'importance du commerce illicite de lions. La valeur des produits de lions saisis représente plus de 6 millions de francs CFA (10.446 \$).

Trois des trafiquants arrêtés font partie des plus importants du Sénégal dans ce type de contrebande spécialisée et appartiennent à un réseau international, avec des fournisseurs dans de nombreux pays. Il s'agissait d'un centre d'approvisionnement de peaux dans un trafic à grande échelle qui faisait de l'importation illicite depuis le Niger, la Guinée, le Mali, le Congo, le Kenya et d'autres pays africains et qui exportaient les produits illicites vers le Liban et l'Europe, utilisant la corruption aux frontières.





	Opération Ivoire du 19/05/14 Nbre de pièces	Opérations Peaux du 31/10/14 Nbre de pièces	Total des saisies 2014 Nbre de pièces
Ivoire pointe			3 031
Ivoire transformé	332		
Peaux, pièces, têtes, membres, griffes, dents, de félins intégralement protégés.		54	
Peaux, pièces, têtes, membres, griffes, dents, de canidés intégralement protégés			
Peaux, pièces, têtes, membres, griffes, dents, de félins partiellement protégés.		18	
Peaux, pièces, têtes, membres, griffes, dents, de canidés partiellement protégés		4	
Peaux, pièces, têtes, membres, griffes, dents, de reptiles et sauriens intégralement protégés.		61	
Peaux, pièces, têtes, membres, griffes, dents, de reptiles, et sauriens partiellement protégés		2168	
Peaux, pièces, têtes, membres, griffes, dents, de petits et grands mammifères ongulés intégralement protégés.			
Peaux, pièces, têtes, membres, griffes, dents, de petits et grands mammifères ongulés partiellement protégés.		279	
Peaux, pièces, têtes, membres, griffes, dents, de grands et petits primates intégralement protégés.			
Peaux, pièces, têtes, membres, griffes, dents, de petits et grands primates partiellement protégés.		9	
Autres espèces		106	

Tableau de répartition et nombre d'espèces saisies en 2014.

2.3 Juridique

Indicateur

Nombre de suivi d'audience en 2014 (préciser le lieu et raison)	6 (3 Affaire des peaux de félins +3 Affaire ivoire) Tribunal de Dakar
Nombres de trafiquants derrière les barreaux en 2014 (Préciser le lieu)	7 (Prison centrale de Dakar)
Nombre de trafiquants en attente de procès fin 2014	0

La cellule juridique de SALF est constituée d'un juriste ; d'autres ont été testés mais non retenus à l'issu de la période de test. Le recrutement continue et d'autres seront testés début 2015.

Le suivi et l'appui des autorités est assuré par la cellule juridique de SALF de plusieurs manières :

- 1/ transmission des preuves, éléments du dossier et circonstances aggravantes ;
- 2/ Appui à la rédaction des PV ;
- 3/ Analyse juridique ;
- 4/ Suivi des procès, visites régulières des trafiquants et dealers incarcérés ;

5/ Communication permanente avec les autorités ;

6/ Formation des magistrats, des policiers et des agents des eaux et forêts

Sur 7 personnes arrêtées en 2014, toutes ont été en détention durant leur procès. Toutes ont été condamnées. La cellule juridique a suivi les cas en question qui sont :

- Le procès des 2 trafiquants d'ivoire :

Arrêtés le 19 mai 2014 en possession de 332 objets en ivoire. Modou Sarr et Eloi Sokoto Siakou ont été condamnés à 3 mois d'emprisonnement dont 1 mois ferme et 2 mois avec sursis ainsi qu'au paiement de 500.000 CFA (870 \$) de dommages et intérêts.

- Le procès des 5 trafiquants de peaux :

Arrêtés le 31 octobre 2014, Yacouba Cissé a été condamné à 3 mois de prison ferme et une amende de 1 million de CFA (1741 \$). Zacchari Cissé et Eliasse Cissé ont écopé d'une peine de 2 mois ferme et une amende de 1 million deux cent mille CFA (2.089 \$). Elia Mamidhou Cissé a écopé de 1 mois de prison ferme et 100.000cfa (174 \$) d'amende. Aby Aidara a été condamnée à 1 mois de sursis. Tous ont également été condamnés au paiement solidaire de 2 millions de CFA (3482 \$) à titre de dommages et intérêts. Jugé trop faible par le Projet et la Partie civile, les avocats commis par WARA ont fait appel de cette décision. Appel a été interjeté également par le Procureur de la République sur les intérêts pénal. Un second jugement aura donc lieu en Cour d'Appel en 2015.

Données 2014	Opération Ivoire du 19/05/14	Opération Peaux du 31/10/14
Nombre de trafiquants arrêtés	2	5
Nombre de trafiquants condamnés	2	5
1 mois de prison	2	1
2 mois de prison		2
3 mois de prison		1
Appel		1
Libération		0
Sursis		1

Tableau de données et répartition des peines trafiquant

2.4 Formation

Indicateur

Nombre de juriste en test en 2014	2
Nombre de media en test en 2014	1
Nombre d'enquêteur en test en 2014	1
Nombre de comptable en test en 2014	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...) en 2014	5
Nombre de personnes extérieurs formées en 2014	108
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	2

Formation du :

- Officiers de direction et agents ont assistés à une séance d'information, dans le cadre des opérations menées contre le trafic d'oiseaux. SALF collabore avec **World Parrot Trust (WPT)** en appui au Gouvernement Guinéen afin de confisquer, réhabiliter et relâcher dans la nature les perroquets issus du trafic. Le même appui est proposé à l'Etat du Sénégal. Dans le cadre d'un nouveau projet sous régional de conservation du perroquet gris Timneh qui couvre la Guinée, la Guinée-Bissau et le Sénégal, WARA et WPT ont organisé une séance d'information avec l'expert britannique de WPT Rowan Martin.

Formation du 19/04/14 :

- 15 Magistrats de l'ETI (Espères techniques internationaux d'Afrique de l'ouest, service coopération de l'ambassade de France) spécialisés sur le crime organisé (Traite des êtres humains, drogues) ont assisté à une information sur la criminalité faunique et les liens avec les autres crimes organisés en présence de hauts responsables du Ministère des affaires étrangères (Direction de la Gouvernance démocratique, Pôle post-conflit et Etat de Droit.)

Formation du 17/09/14 :

- 20 magistrats du Tribunal Régional, Tribunal Départemental et Cour d'Appel ont été formés par SALF à la Cour d'Appel de Dakar, ainsi que 8 autres personnes du Ministère de l'Environnement et de la Division des Investigations Criminelles (Ministère de l'Intérieur).

Formation du 15/10/14 :

- 10 policiers de la Division des Investigations Criminelles (DIC) ont été formés par SALF au sein du service de sécurité intérieure de l'ambassade de France.

Atelier régional du 24 au 27/11/14 :

- 50 journalistes d'investigation de toute l'Afrique de l'Ouest ont été formés par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD) sur le thème « Enquêter et rapporter la

corruption et le crime organisé dans le Sahel ». Le SALF a formé sur le crime faunique et la corruption.

Les thèmes de formation dispensés par SALF concernaient :

- le crime faunique et les liens avec les autres crimes organisés (drogue, arme, blanchiment) puis avec le terrorisme ;
- les aspects essentiels du code de faune ;
- la corruption ;
- les premiers cas d'arrestation de trafiquants fauniques au Sénégal ;
- le réseau EAGLE, modèle et expérience
- la réglementation du commerce international des espèces sauvages par la convention CITES ;
- la répression du crime faunique dans les autres régions d'Afrique avec l'intervention d'un officier spécialisé des services de polices Sud-Africain.

Structure à former	Type	Formateur	Nombre de personnes	Lieu	Date
Direction des Parcs Nationaux- Eaux et Forêts	Officiers de la direction	SALF et World Parrot Trust	18	Ministère de l'environnement	
Espères techniques internationaux d'Afrique de l'ouest	Magistrats	SALF		Hôtel Savannah	19/04/14
Tribunaux départementaux et régionaux	Magistrats	SALF CITES Office Ambassade sud-africaine	28	Cour d'appel de Dakar	17/09/14
Division des Investigation Criminelles (DIC)	Policiers	SALF CITES Office Ambassade sud-africaine	12	Service de Sécurité Intérieure -Ambassade de France à Dakar	15/10/14
Journalistes d'Afrique de l'Ouest	Journalistes d'investigation	ONUDC SALF sur le crime faunique et la corruption	50	Saly	27/11/14

Tableau de répartition des formations effectuées en 2014 par SALF





2.5 Médias

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 0			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
0	0	21	2

Au moins 23 pièces médiatiques représentent les résultats des opérations du SALF 2014 dont au moins 18 pièces Internet et 2 pièces écrites.

- Parmi les medias internationaux et locaux ayant produit des articles papiers **écrits**, on note « l'Enquête » et « Le Soleil » (Journaux locaux).
- Parmi les medias internationaux et locaux ayants produits des articles **internet**, on note Le Point.fr (Journal Français) Interview de la coordinatrice SALF/Présidente de WARA et article Internet, Africa Geographic (International), Dakaractu.com (Journal local), Gabonews.com (Journal Gabonais).

Le Point.fr
 Mise à jour le 10 février à 16h55

RECEVEZ NOS NEWSLETTERS
 SUIVEZ-NOUS
 SOMMAIRE DU MAGAZINE

Rechercher sur le site

ACTUALITÉ | POLITIQUE | DÉPARTEMENTALES 2015 | ÉCONOMIE | TECH & NET | SPORTS | SANTÉ | CULTURE | SCIENCES & NATURE | LIFESTYLE | AUTOMOBILE | VINS

Sciences & Nature | Astronomie | Environnement | Sciences | Innovation | Futurapolis

ACTUALITÉ > SCIENCES & NATURE > ENVIRONNEMENT

Le Point - Publié le 04/11/2014 à 18:14 - Modifié le 05/11/2014 à 17:37

Dakar : des milliers de peaux de lions, de léopards et de hyènes saisies

Informées par l'ONG Wara, les autorités sénégalaises ont démantelé un trafic international d'animaux protégés.

Saisie de peaux de lions à Dakar. © Wara-Eagle

Sciences & Nature

- 15h17 La vache qui murmure à l'oreille des éleveurs
- 12h05 Découvrez à quoi ressemble la face cachée de la Lune
- 08h51 Australie : la Grande Barrière de corail risque de devenir une "décharge"
- 18h27 Une forêt engloutie découverte dans la Manche
- 06h08 Savez-vous "décurier" un oeuf et à quoi bon ?
- 22h28 C'est officiel, les kangourous ont 5 pattes !

Toute l'actualité en direct >

Inscrivez-vous à la newsletter
 Et restez connecté à l'actualité au quotidien.

Votre e-mail Je m'inscris

Le Point

GABONEWS
 pour l'information au Sénégal

LIBREVILLE
 Vendredi 14 novembre 2014 - 11:20:01

5 trafiquants arrêtés avec 2,600 peaux d'animaux au Sénégal

Vendredi dernier, l'équipe SALF en collaboration avec le Ministère de l'Environnement au Sénégal (MEE) et l'unité spéciale de la Police (USP) a mené l'opération coup de poing - 5 trafiquants arrêtés avec un camion rempli de 2,600 peaux d'animaux. Cela nous rappelle également l'importance de continuer à lutter avec le trafic des dérivés de divers faunes.

SALF le projet EAGLE au Sénégal, continue à faire régulariser les opérations dans le pays. L'équipe WARA-Eagle se en cours d'apprentissage dans le trafic international de grands félins à Dakar, qui fait de l'importation illégale depuis la Côte d'Ivoire, Kenya et autres pays africains, et qui exporte au Liban et en Espagne, et fournit aux vendeurs locaux. Les enquêteurs de SALF ont identifié quatre des deux auteurs principaux dans ce commerce spécialisé, indiquant la fréquence à laquelle ce genre de

Remains of 12 lions found in Senegal crackdown

Posted by News Desk in News, Wildlife and the News Desk post series. — 0 Comments

Posted: November 3, 2014

Share 501 Like 777 Tweet 32 Google+ 2 Pinterest 0

Information provided by: WARA Conservation Project

In Senegal a crackdown resulted in the arrest of five traffickers with a load of about 2 600 skins and animal parts, highlighting the illegal trade in lions with remains of 12 lions seized. The two back-to-back sting operations were carried by The Senegalese Ministry of Environment and the Police in collaboration with the wildlife law enforcement NGO WARA.



Le mardi 20 mai 2014, lors de deux opérations mixtes composées de la Division des investigations criminelles (Dic), du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et du Projet SALF, deux trafiquants en possession de 388 objets d'ivoire d'éléphants ont été arrêtés en flagrant délit. Les objets sont principalement des bijoux en ivoire. Ces trafiquants, un Sénégalais, Modou Sarr, et un Ivoirien, Eloi Siakou Sokoto, ont été condamnés par le Tribunal Départemental de Dakar, le vendredi 30 mai 2014, à trois mois d'emprisonnement dont un mois ferme et à une amende de 500.000 FCFA, annonce un communiqué reçu à Afrique Connection.

« L'affaire a prouvé que les deux trafiquants connaissaient parfaitement la nature illégale de leur activité. Eloi Siakou Sokoto a ainsi déclaré : « *Le commerce de l'ivoire rapporte beaucoup plus d'argent que les autres business mais je sais que c'est interdit et c'est très dangereux.* » De même que Modou Sarr qui a intentionnellement mentionné sur sa carte de visite « *vendeur d'ivoire* ». Ils ont donc fait le choix de s'impliquer dans la contrebande de produits frauduleux en toute connaissance de cause et en dépit des lois sénégalaises. Sachant que la loi faunique est appliquée dans d'autres pays qu'ils craignent, ils préfèrent opérer en toute illégalité et en toute impunité en territoire sénégalais », rapporte le communiqué.

Cette condamnation pour trafic illégal d'ivoire est une première au Sénégal.

COMMERCE ILLÉGAL ET APPLICATION DE LA LOI FAUNIQUE : ENFIN L'ÉTAT JOUE LE JEU !



PICCOMI.COM- C'est fait ! L'Etat du Sénégal a sanctionné pour la première fois le commerce illégal des espèces protégées. Le pays se lance ainsi dans la lutte contre ce crime organisé transnational. Le mardi 20 mai 2014, lors de deux opérations mixtes composées de la Division des investigations criminelles (Dic), du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et du Projet SALF, deux trafiquants en possession de 388 objets d'ivoire d'éléphants ont été arrêtés en flagrant délit. Les objets sont principalement des bijoux en ivoire.

Ce type d'action est une première du genre au Sénégal et entre en droite ligne de la mise en place d'une collaboration entre l'Etat et un Réseau de partenaires internationaux spécialisés en la matière, le projet SALF (Sénégal-Application de la Loi Faunique) et le réseau EAGLE (Eco-Activist for Governance and Law Enforcement) qui opère dans de nombreux Etats africains.

Eloi Sokoto SIAKOU, trafiquant de nationalité ivoirienne a été arrêté en flagrant délit lors du premier raid en possession d'une grande quantité d'ivoire. Puis, moins d'une heure plus tard, l'équipe mixte a été redéployée pour procéder à l'interpellation d'un second trafiquant, Modou SARR, un des fournisseurs de Siakou et propriétaire d'une partie des 388 objets d'ivoire saisis.

Après audition et mise en garde à vue, ils ont été déferés devant le Tribunal de Dakar et mis sous mandat de dépôt en attendant leur jugement. La valeur des produits saisis est d'environ 6 millions de francs CFA dans un système où le kilogramme d'ivoire est vendu 2000 dollars sur le marché international.

Professionnels, suspicieux et bien connecté à l'international, de la Côte d'Ivoire à la France en passant par les USA, ils appartiennent à des réseaux de dealers avérés dans ce commerce illégal d'espèces protégées. L'investigation menée sur les activités de ces réseaux a permis de comprendre les modes opératoires et leurs craintes des arrestations.

Les éléphants sont intégralement protégés au Sénégal. La détention, la circulation et la vente de trophées d'éléphant, sont interdites par l'article L.32 du Code de la chasse et de la protection de la faune loi n° 86-04 du 24 janvier 1986. Les contrevenants peuvent être punis de peine allant jusqu'à 1 an de prison et d'une amende de 1.200.000 francs Cfa.



1. **Quelques liens de pièces internet :**
2. Journal français Le Point.fr
3. http://www.lepoint.fr/environnement/dakar-des-milliers-de-peaux-de-lions-de-leopards-et-de-hyenes-saisies-04-11-2014-1878742_1927.php
4. AG Africa Geographic
5. <http://africageographic.com/blog/remains-of-12-lions-found-in-senegal-crackdown/>
6. Magasine « Enquête plus »
7. <http://www.enquetepus.com/content/commerce-ill%3%A9gal-deux-trafiquants-d%E2%80%99ivoire-arr%C3%AAt%C3%A9s>
8. Magasine « Dakaractu »
9. http://www.dakaractu.com/Commerce-illegal-deux-trafiquants-d-ivoire-arretes-mais-legerement-condamnes-a-Dakar_a68110.html
10. Magasine « Africa connection »
11. <http://www.afriqueconnection.com/article/06-06-2014/un-s%C3%A9galais-et-un-ivoirien-condamn%C3%A9s-%C3%A0-dakar>
12. Magasine « Car rapide »
13. <http://carrapide.com/xibar/58587/commerce-illegal-et-application-de-la-loi-faunique-deux-trafiquants-divoire-arretes-et-condamnes-dakar>
14. Magasine « Rewmi »
15. <http://www.rewmi.com/commerce-illegal-application-loi-faunique-trafiquants-divoire-arretes-condamnes-dakar.html>
16. Magasine « Picmi »
17. <http://www.picmi.com/COMMERCE-ILLEGAL-ET-APPLICATION-DE-LA-LOI-FAUNIQUE-ENFIN-L-ETAT-JOUE-LE-JEU- a17006.html>
18. Magasine « Ajonews »
19. <http://ajonews.info/commerce-illegal-et-application-de-la-loi-faunique-deux-trafiquants-divoire-arretes-et-condamnes-a-dakar/>
20. Magasine « GFM »
21. <http://www.gfm.sn/commerce-illegal-et-application-de-la-loi-faunique-deux-trafiquants-divoire-arretes-et-condamnes-a-dakar/>

3. Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		74	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
11	12	2	49

Le protocole d'accord qui doit lier WARA au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a été travaillé et validé par les deux parties. Seule reste la signature du Ministre (MEDD) et de la Directrice (WARA). Le document devrait être signé début 2015. Toutefois, ceci n'empêche pas le déroulement normal des activités du projet, y compris les opérations conjointes avec le MEDD et le suivi juridique en appui au MEDD.

Durant l'année 2014, en vue d'établir ou de maintenir les relations avec les autorités et partenaires ainsi que dans le but d'assurer et d'approfondir les objectifs du SALF, des rencontres ponctuelles ou régulières ont eu lieu en 2014 avec :



1. Le Ministre de la Justice ;
2. Le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ;
3. Le Ministre de la Pêche maritime ;
4. Le Directeur des Parcs Nationaux;
5. Le Directeur des Eaux et Forêts ;
6. Le Point focal de l'organe de gestion CITES;
7. Le Directeur des Aires Marines Protégées ;
8. L'ONUUDC- Bureau régional de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (cellule anti-corruption, cellule Justice, projet mondial contre la criminalité faunique, projet AIRCOP)
9. Le Directeur de la Police Judiciaire (DPJ) ;
10. Le Directeur de l'Office Centrale de Répressions des Trafics Illicites de Stupéfiants (OCRTIS) ;
11. Le Directeur des Investigations Criminelles (DIC) ;
12. Le bureau d'INTERPOL ;
13. L'Ambassadeur de France

14. La Conseillère technique (française) du Ministre de la Justice (ETI) ;
15. L'Officier de liaison régional du Service de Sécurité Intérieur de l'ambassade de France ;
16. L'Attaché douanier régional (Français);
17. Le Conseiller (français) de la Direction Général de la Douane du Sénégal (ETI);
18. Le Magistrat de liaison de l'Ambassade de France ;
19. L'attaché Investigations de la Sécurité Intérieur de l'Ambassade Américaine ;
20. La responsable Politique de l'Ambassade Américaine.

4. Construction pour la réhabilitation des perroquets

Le Sénégal est une plaque tournante du commerce illégal de perroquets africains. Par conséquent, tout comme WARA l'a fait en Guinée, des structures appropriées et indispensables ont été construites par l'ONG pour recueillir et réhabiliter les perroquets saisis aux trafiquants lors des opérations.

Avec l'appui financier de World Parrots Trust (WPT) et dans un but commun de protéger et réintroduire les perroquets africains, une volière de 10m sur 15m a été construite à Dakar dans le Parc Forestier de Hann, à la Direction des Eaux et Forêts. Toutes les espèces de perroquets et perruches saisis seront recueillis, soignés et réhabilités dans ces volières avant d'être relâchés dans la nature. Ces volières seront importantes pour l'effort de conservation du perroquet gris Timneh, très menacé et quasiment éteint dans la nature. Les perroquets Timneh saisis au Sénégal seront réhabilités à Dakar et relâchés dans la nature en Guinée Bissao ou en Guinée.



5. Conclusion

Des évolutions et changements positifs ont eu lieu en 2014 au Sénégal avec l'appui du SALF. Le projet a montré son efficacité en obtenant les toutes premières arrestations de trafiquants et les premières condamnations prononcées dans le pays.

La collaboration avec les autorités locales est positive, notamment avec les forces de l'ordre (Division des Investigations Criminelles) et avec la dynamique point focale de l'Environnement (chef de l'organe de gestion CITES) qui est présent sur toutes les opérations et qui est en charge de la procédure au nom du MEDD (audition, PV, transfert du dossier et suivi aux audiences).

Par ailleurs, le Ministre de l'Environnement et le Ministre de la Justice accorde un soutien mais qui n'est pas assez fort.

Il y a un manque de volonté et d'intérêt vis-à-vis l'application de la loi faunique par les magistrats et la faiblesse des sanctions encourues reste un défi au Sénégal. Les différentes formations ont permis de mieux cerner la menace sérieuse que représente le commerce illégal des espèces sauvages mais des efforts restent à faire par le Projet.